

6^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AG-006-PV-09-2017

PROCÈS-VERBAL de la 6^e assemblée générale annuelle de l'Association des Patients Immunodéficients du Québec, tenue à l'Hôtel Québec, le samedi 16 septembre 2017.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Jacques Dagnault, président, souhaite la bienvenue aux membres. Il remercie les membres de leur participation et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 45. La liste des membres présents est disponible sur demande.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour transmis préalablement aux membres lors de l'invitation à notre journée annuelle, est affiché sur écran et lu par le président.

- 1) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2016
- 4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 septembre 2016
- 5) Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2016-2017
- 6) Présentation et adoption des états financiers et du rapport de mission d'examen au 30 juin 2017
- 7) Nomination du vérificateur financier pour 2017-2018
- 8) Élection des administrateurs au Conseil d'administration (7 postes)
 - 8.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 8.2 Rapport des mises en candidature
 - 8.3 Vote, s'il y a lieu
 - 8.4 Proclamation du nouveau conseil d'administration 2017-2018
- 9) Commentaires et recommandations des membres
- 10) Clôture de l'assemblée générale annuelle.

Le président demande l'adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION # AG-006-09-2017-01 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Isabelle Bertrand, dûment appuyée par Mme Nathacha Lord, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 SEPTEMBRE 2016

M. Dagnault suggère de passer outre la lecture complète du procès-verbal puisqu'il a été préalablement transmis à chacun des membres lors de l'invitation à l'AGA et qu'il était disponible sur notre site Internet. L'adoption du procès-verbal est demandée. Il précise que les proposeurs doivent avoir assisté à l'assemblée de l'an dernier afin de confirmer l'exactitude du procès-verbal.

RÉSOLUTION # AG-006-09-2017-02 : Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2016

Sur proposition de Mme Louise De Serres, dûment appuyée par Mme Johanne Bouchard, il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 septembre 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2016

Considérant que les membres présents ont préalablement reçu le procès-verbal, M. Dagnault en demande l'adoption. Il précise que les proposeurs doivent avoir assisté à l'assemblée de l'an dernier afin de confirmer l'exactitude du procès-verbal.

RÉSOLUTION # AG-006-09-2017-03 : Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2016

Sur proposition de Mme Katherine Tremblay, dûment appuyée par M. Éric Sanfaçon, il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 septembre 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2016-2017

M. Charles St-Pierre, président de la division de l'angio-œdème héréditaire (AOH) ainsi que M. Jacques Dagnault, président APIQ et Mme Geneviève Solomon, coordonnatrice ont présenté les rapports d'activités de leur division aux membres concernés. (Conférences précédentes)

M. Dagnault informe que le conseil d'administration a tenu 6 rencontres au cours de l'année. Il présente et commente quelques graphiques représentant la progression du nombre de membres APIQ, la répartition des membres par division ainsi que les régions de provenance des patients membres.

Le budget 2017-2018 est présenté et expliqué à l'assemblée.

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN AU 30 JUIN 2017

M. Dagnault fait la lecture du projet du rapport de mission d'examen et présente les états financiers réalisés par la firme Mallette. Des informations expliquant les montants inscrits au projet de l'état des résultats et du bilan sont transmises aux membres. Après s'être enquis des questions, le président demande l'adoption de ce projet.

RÉSOLUTION # AG-006-09-2017-04 : Adoption des états financiers et du rapport de mission d'examen

Sur proposition de Mme Sophie April, dûment appuyée par Mme Charlotte Therrien, il est proposé d'adopter les états financiers accompagnés du rapport de mission d'examen tel que rédigé par la firme Mallette pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

7. NOMINATION DE L'EXPERT COMPTABLE POUR 2017-2018

Le conseil d'administration recommande de reconduire la firme Mallette à titre d'expert comptable de l'association pour l'année financière 2017-2018.

RÉSOLUTION # AG-006-09-2017-05 : Nomination d'un expert comptable

Attendu que :

- Les conditions offertes par la firme Mallette sont avantageuses;
- L'expertise de cette entreprise est reconnue;
- La firme Mallette a une bonne connaissance de notre organisation depuis notre ouverture en 2012;
- Son service clientèle est rapide et courtois.

Sur proposition de M. Gilles Baril, dûment appuyée par M. François Dion, il est proposé de reconduire la firme Mallette à titre d'expert comptable pour la mission d'examen pour l'année financière 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

8. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (7 postes)

Le président invite et présente les administrateurs 2016-2017 à se joindre à lui : Mmes Martine Allard, Johanne Bouchard, Judith Mailly-MacDougall, Rachel Rodrigue et MM. Eric Sanfaçon, Benoit Lapierre, Charles St-Pierre. 4 de ces administrateurs sont en fin de mandat.

M. Dagnault rappelle que 7 postes sont en élection : 4 postes pour la division PID dont un président et 2 postes pour la division AOH et 1 avec une expertise en finances.

8.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Avant de procéder aux élections, on doit nommer un président et un secrétaire d'élection qui ne sont pas éligibles cette année. M. Dagnault propose Mmes Martine Allard à titre de présidente d'élection et Judith Mailly-MacDougall secrétaire. Ces dernières acceptent ces tâches sans objection de l'assemblée.

8.2 Rapport des mises en candidature

La présidente d'élection informe de la réception de 5 candidatures reçues avant le 4 septembre, date de fin de la période des mises en candidature. Tous ces candidats satisfont aux critères d'éligibilité énoncés dans les règlements généraux. Les 4 administrateurs sortants soit MM. Jacques Dagnault, Éric Sanfaçon, Benoit Lapierre et Mme Rachel Rodrigue ont signifié leur intérêt à solliciter un nouveau mandat comblant 3 postes PID et 1 AOH. Une nouvelle candidate soit Mme Katherine Tremblay se présente au 2ième poste de la division AOH. 2 postes sont encore disponibles soit 1 président PID et 1 avec expertise en finances.

8.3 Vote, s'il y a lieu

Considérant que le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes en élection, la présidente déclare la non tenue du vote et demande la nomination officielle des administrateurs.

RÉSOLUTION # AG-006-09-2017-06 : Nomination des membres aux postes d'administrateurs de l'association

Sur proposition de Mme Nathacha Lord, dûment appuyée par Mme Charlotte Therrien, il est proposé d'accepter les nominations de Mmes Rachel Rodrigue, Katherine Tremblay et de MM. Jacques Dagnault, Benoit Lapierre, Éric Sanfaçon aux postes d'administrateur pour un mandat de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 Proclamation du nouveau conseil d'administration 2017-2018

M. Dagnault invite Mme Tremblay à rejoindre les administrateurs en avant de la salle. Il les remercie de leur implication auprès de l'Association. L'assemblée félicite les administrateurs

2017-2018 : Division PID : Mmes Martine Allard, Johanne Bouchard, Judith Mailly-MacDougall, MM. Jacques Dagnault, Éric Sanfaçon, Benoit Lapierre.

Division AOH : Mmes Rachel Rodrigue, Katherine Tremblay et M. Charles St-Pierre.

M. Dagnault rappelle les 2 postes disponibles (PID président) (expertise en finances) et explique aux membres que les règlements généraux permettent au conseil d'administration de nommer un remplaçant à ces postes en tout temps. Il invite les membres intéressés à communiquer avec lui.

9. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DES MEMBRES

Aucun commentaire.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée se termine à 17 h 15. M. Dagnault donne rendez-vous aux membres en septembre 2018 à l'hôtel Québec de Québec pour notre prochaine journée éducative incluant l'assemblée générale annuelle des membres.

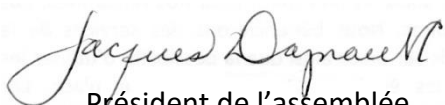
Avant de remercier l'assemblée, M. Dagnault passe la parole à M. Charles St-Pierre, président de la division AOH. Ce dernier remercie les membres AOH pour leur implication à différents niveaux. Entre autres, quelques personnes ont pris l'initiative d'amasser des fonds pour l'AOH. Il remercie et invite Mme Rachel Rodrigue et sa famille ainsi que M. Stéphane Giroux de Vast-Auto Distribution Ltée à venir présenter le résultat de leur collecte : 2600\$ par Mme Rodrigue et 5000\$ par M. Giroux. Les membres applaudissent ces initiatives.

M. Dagnault remercie et invite les participants à échanger et à se divertir lors du cocktail dînatoire servi dans le lobby de l'hôtel.

N. B. : Ce procès-verbal peut être consulté sur notre site www.cipo-apiq.ca / À propos / Assemblée annuelle des membres / Assemblée 2017.

Les présentations suivantes peuvent être consulté sur demande :

- Rapports d'activités PID et AOH
- Présentation faite lors de l'AGA (graphiques, budget, etc.)
- Projet des états financiers 2016-2017.



Président de l'assemblée le 2017-09-25



Secrétaire de l'assemblée le 2017-09-25